



AFFIRMEZ VOTRE CONTRIBUTION CLIMAT

INVESTISSEZ LOCALEMENT
DANS UN PUIITS DE CARBONE

La Société Forestière vous accompagne dans le financement de projets « Label bas-carbone » pour participer au renouvellement de la forêt française.

Vous contribuez ainsi à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ● à protéger la biodiversité ● à embellir les paysages.

Vous soutenez aussi la production de bois ● la gestion durable des forêts ● le développement d'emplois locaux.

Complétez ainsi votre stratégie climat et la séquence Eviter, Réduire, Contribuer.

FINANCEZ UN PUITTS DE CARBONE SUR VOTRE TERRITOIRE ...

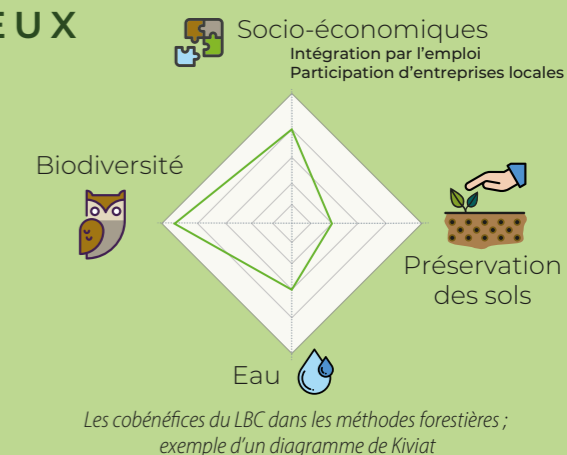
Grâce au Label bas carbone, bénéficiez de « réductions d'émissions » en finançant un projet, en France, de boisement ou de reconstitution de forêts dégradées. Selon vos objectifs, nous sélectionnons ces projets au regard de leur proximité géographique, de vos activités, de vos ambitions de séquestration et des cobénéfices associés.

La Société Forestière de la Caisse des Dépôts identifie et propose des projets « sur-mesure », qu'elle fait labelliser et dont elle garantit la bonne fin. Elle est votre interlocuteur unique et s'engage à ce qu'au minimum ¾ de votre investissement revienne à la forêt.



... ET CONTRIBUEZ A DE NOMBREUX AUTRES BENEFICES LOCAUX

Plus que des réductions d'émissions, chaque projet offre des cobénéfices spécifiques mesurés et publiés qui peuvent être définis comme autant d'objectifs cibles. Les impacts des projets forestiers s'inscrivent dans les Objectifs de Développement Durable, en particulier les ODD 13 (climat), 15 (biodiversité) mais également, le 6 (eau), le 3 (santé) et le 12 (modes de consommation durable).



NOUS METTONS NOTRE EXPERTISE A VOTRE SERVICE POUR VOUS CONSEILLER

Le Label Bas-Carbone...

Le Label bas carbone est un dispositif créé par le Ministère de la Transition Écologique qui vous permet de bénéficier de « réductions d'émissions » labellisées, en échange d'une participation financière dans des projets qui suivent une méthode approuvée.

Ces projets sont additionnels : ils vont au-delà des pratiques courantes et de la réglementation. Le Label assure la qualité et l'intégrité environnementales des projets qui sont évalués tant sur les réductions d'émissions que sur les cobénéfices qu'ils génèrent. Enfin, les réductions d'émission sont calculées dans un cadre rigoureux et transparent. Elles sont attribuées au financeur 5 ans après la plantation, à l'issue d'un audit externe.

... et ses méthodes

- Il existe actuellement 3 méthodes forestières :
- La conversion de taillis en futaie – balivage
 - Le boisement
 - La reconstitution de peuplements dégradés

Nous pouvons également vous accompagner dans le cadre de méthodes « agricoles » et vous proposer des projets d'agroforesterie, de reconstitution de haies et de plantation de vergers.

Nous contribuons à la création de nouvelles méthodes et œuvrons à l'amélioration des méthodes existantes.

Simplicité

Un interlocuteur unique quel que soit le nombre, la nature et la complexité des projets

Sécurité

La Société Forestière prend la responsabilité de la bonne fin des projets auprès des investisseurs et mène les diligences nécessaires avec les propriétaires, y compris contractuelles

Impact

Un minimum de 75% de l'investissement revient à la forêt. Vous bénéficiez d'un reporting périodique et d'un appui à la communication externe sur les impacts de votre financement



Société Forestière

ILS NOUS FONT CONFIANCE



**LABEL BAS
CARBONE**

Contactez nous



Cécile De Coincy
Directrice
Solutions fondées sur la forêt

✉ lbc@forestiere-cdc.fr

☎ 01 40 39 81 91

📍 SOCIÉTÉ FORESTIÈRE
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS
8 bis rue de Châteaudun
75009 Paris

🌐 www.forestiere-cdc.fr

